Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260321-DE003_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE003-2026

L'an deux mille vingt-six,
le samedi, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 19
Absents : 0
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 17 mars 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, LE ROUZIC, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, JÉGO, LE BOURHIS, LE CORRE, CROUILLÈRE, HERCEND.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, MICHEL-LEDUC, DAVID, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, HERVÉ.

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Coralie MICHEL

Élection des adjoints au maire
Rapporteur : Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DE n° 2026- 02 relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Considérant que sous la présidence de M. Yvan JOLIVEL- ROBERT, Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection par vote à bulletin secret des adjoints par scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant la formation des listes suivantes :

Ordre	Liste 1	Liste 2
1ère adjointe	Anne-Hélène LAMER	
2ème adjoint	Yannick LE ROUZIC	
3ème adjointe	Marina GARRAULT	
4ème adjoint	Christophe GUIHERY LE ROLLAND	
5ème adjointe	Roselyne BRAULT-TABAÏ	

Publié ou Notifié le :

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Il est procédé à l'élection des adjoints.

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 2

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260321-DE003_2026-DE

Suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 9

Ont obtenu :
- liste 1 : 17 voix
- liste 2 : - voix

Le conseil municipal

DECIDE

- **D'ÉLIRE** adjoints au maire : MME Anne-Hélène LAMER ; M. Yannick LE ROUZIC ; MME Marina GARRAULT ; MME Christophe GUIHERY LE ROLLAND, MME Roselyne BRAULT-TABAÏ.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Coralie MICHEL
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel



